

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AGRICULTURE** : Convention Cadre d'Assistance Technique et Foncière entre la SAFER et Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Frédéric BELMONTE

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2005, le territoire de l'ex-ViennAgglo est partenaire de la SAFER.

La convention actuelle arrivant à échéance, il est nécessaire de renouveler ce partenariat sur l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour une durée de 5 ans.

En effet, la SAFER est un acteur incontournable des politiques foncières des secteurs agricoles, naturels et forestiers que ce soit pour leur protection, pour concilier les projets de développement et le maintien des zones agricoles, ou pour accompagner plus globalement les collectivités dans leur stratégie foncière.

Ainsi, le Programme Pluriannuel d'Activité de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes adopté pour la période 2017-2022, se définit autour de 3 axes :

- la valorisation et préservation des espaces agricole,
- le développement des territoires,
- la préservation des milieux naturels, de la biodiversité, des ressources et des paysages

La convention définit les modalités d'un dispositif d'information et d'intervention foncières, ainsi que les modalités de négociation, d'acquisition, de gestion par la SAFER qui permettront à l'agglomération :

- d'être informée des transactions dont la SAFER est notifiée,
- de solliciter l'exercice du droit de préemption de la SAFER en vue d'acquérir un bien concerné,
- de constituer une réserve foncière destinée à compenser les agriculteurs impactés par les projets collectifs.

Pour rendre la veille foncière plus efficiente, la SAFER met à disposition de Vienne Condrieu Agglomération son portail cartographique VIGIFONCIER.

La cotisation forfaitaire annuelle de base s'élève à 3 000 € HT/an.

De plus, la SAFER peut également proposer différentes prestations comme la gestion temporaire des réserves foncières, la négociation de transactions foncières ou accompagner de manière spécifique l'agglomération sur un projet.

Ces prestations font l'objet d'une lettre de mission particulière qui précise les objectifs poursuivis, la méthodologie et les conditions tarifaires de mise en œuvre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°12-217 du Conseil Communautaire du 14/11/2012 approuvant la signature de la convention,

VU la délibération n°17-228 du Conseil Communautaire du 14/12/2017 pour proroger d'un an la convention,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention Cadre d'Assistance Technique et Foncière entre la SAFER et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
 Le Président certifie que la présente délibération
 a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
 et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
 Le Président,

Thierry KOVACS